



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le .....

et/ou notifié le .....

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,  
Par délégation

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/12/2015

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 10/11/2015

Affichée le : 10/12/2015

**Président de séance :** Alain CLAEYS, Maire

**Présents :**

MM. CHALARD, CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMpte,  
Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE,  
M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES,  
M. CORONAS, Mmes FAURY-CHARTIER, GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI,  
Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, MM. RICCO, STUPAR,  
Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT,  
M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE,  
GRASSET, Mme LABAYE, MM. MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN,  
Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

Mmes VALLOIS-ROUET, RIMBAULT-RAITIERE, Adjointes  
Mme BALLON, M. MIREBEAU, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme VALLOIS-ROUET	Mme SARRAZIN-BAUDOUX
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORONAS
M. TRICOT à compter de la délibération n° 58	M. BERTHIER
M. COMpte à compter de la délibération n° 18	M. HOFNUNG
M. AIME jusqu'à la délibération n° 2	M. HALLOUMI
Mme GERARD jusqu'à la délibération n° 2	M. BELGSIR
Mme BALLON	M. BLANCHARD
M. BLUSSEAU à compter de la délibération n° 2	M. JEAN
M. MIREBEAU	M. LUCAUD
Mme LABAYE à compter de la délibération n° 32	Mme FRAYSSE

Observations : Approbation des procès verbaux des séances du Conseil municipal des 16 février 2015, 30 mars 2015 et du 29 juin 2015.

Présentation du rendu compte : liste des Arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - Liste des Marchés et leurs avenants.

La présidence de la séance est assurée par M. CORNU, Adjoint, pour les délibérations 27 et 32 et M. CHALARD pour les délibérations 88 et 89.

N°: 36

Date réception Préfecture :  
11/12/2015

Conseil du 07/12/2015	Identifiant : 2015-0353	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS <b>Poitiers</b> DIRECTION ANIMATION ET VIE LOCALE SERVICE EDUCATION EGALITE DES CHANCES	<b>Titre :</b> 65 - Autres charges de gestion courante - Subventions à diverses associations à vocation éducative intervenant dans les écoles élémentaires et maternelles de Poitiers - P.J. : convention ACSEP ; Tableau des subventions <b>Etudiée par :</b> Le Bureau municipal du 09/11/2015 La commission Bien vivre ensemble et vie dans les quartiers du 16/11/2015 La commission des Finances du 30/11/2015	
	<b>Rapportée par :</b> MICHELE HENRI	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes  
 Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Enseignement

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités (agenda 21).

### **I - Subvention aux « projets d'écoles » des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré de Poitiers**

Dans le cadre de son Projet éducatif global, la Ville soutient les « **Projets d'écoles** » proposés par les enseignants sur le temps scolaire.

Chaque année, une subvention, calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits et de données sociologiques des familles de l'école, est attribuée aux écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune. La Ville contribue ainsi à la **réussite scolaire et éducative** des enfants de son territoire.

Au titre de l'année 2015-2016, les subventions allouées sont :

#### **1 / Pour les écoles maternelles publiques de Poitiers :**

▪ OCCE 86 Coop. Scol. Mat A. Daudet	1 448 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Mat. Andersen	2 248 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Elem. Breuil Mingot - au titre de l'école maternelle -	328 €
▪ Association de l'école primaire Charles Perrault - au titre de l'école maternelle -	1241 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Mat Condorcet	617 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. St Exupéry Ecole maternelle - au titre de l'école maternelle Evariste Galois -	1 003 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. G. Brassens Ecole maternelle	1 006 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Grange St Pierre Ecole maternelle	463 €
▪ Assoc. Cult. école maternelle Jacques Brel	1 887 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Ecole Maternelle Mermoz	850 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. La Licorne	1 118 €

▪ OCCE 86 Coop. Scol. Les Minimes	508 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. mat. Pagnol	913 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. mat Micromégas	1 325 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. mat Montmidi	392 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Neruda Ecole maternelle	1 431 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. mat. Pasteur	282 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. mat Paul Blet	473 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. mat Paul Fort	541 €
▪ OCCE 86 Coop. école E. Pérochon école maternelle	495 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Petit Tour mat.	454 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. mat. Porte de Paris	503 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. mat. Renaudot	707 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. mat. Tony Lainé	2 277 €

**22 510 €**

## **2 / Pour les écoles élémentaires publiques de Poitiers :**

▪ Association Culturelle et Sportive de l'Ecole Bouloux	1 562 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. A. Daudet Ecole élémentaire	1 475 €
▪ Assoc. Scolaire Andersen	3 156 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. élém. Breuil Mingot au titre de l'élémentaire	606 €
▪ Association de l'école primaire Charles Perrault	
- au titre de l'école élémentaire -	1 993 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. élém. Coligny	1 206 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. élém. Condorcet Poitiers	1 230 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. D. Allard/J. Ferry	1 016 €
▪ Ass. USEP Gibauderie élémentaire St Exupéry	1 531 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. G. Brassens école élémentaire	1 433 €
▪ ASS Culture Sportive Ecole La Grange St Pierre	838 €
▪ ASS Culture Sport J. Brel	2 404 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. J. Mermoz Ecole élémentaire	1 704 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Elém. M. Pagnol	1 182 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. élém. Micromégas	1 623 €
▪ Ass culturel sport école élémentaire Montmidi	647 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. élém. Pablo Neruda	1 868 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Elém Paul Bert	1 457 €

▪ OCCE 86 Coop. Scol. Paul Blet école élémentaire	818 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. E. Pérochon Ecole élémentaire	948 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Tony Lainé école élémentaire	2 568 €
<hr/>	
	<b>31 265 €</b>

Montant total des subventions aux « projets d'écoles » 2015-2016 : **53 775 €**

## **II/ Subventions aux projets de « classes transplantées » des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré de Poitiers – année 2015**

La Ville soutient chaque année les projets de « classes transplantées », séjours avec nuitée(s), organisés sur le temps scolaire par les enseignants des écoles publiques du premier degré de Poitiers. Une subvention est attribuée à chaque projet en fonction du nombre d'élèves concernés, de la durée et du contenu du séjour, du niveau de participation des familles, des associations de parents d'élèves et des partenaires, et de la fréquence de ce type d'action au sein de l'école impliquée.

Pour l'année 2015-2016, 15 projets de classes transplantées (2 d'écoles maternelles, 13 d'écoles élémentaires), concernant 31 classes et 693 enfants, sont soutenus (pour une enveloppe de subvention globale de 17 000 euros).

Les subventions attribuées sont :

### Pour les écoles maternelles publiques de Poitiers :

▪ OCCE 86 Coop. Scol. St Exupéry Ecole maternelle (au titre de l'école maternelle Evariste Galois) - Projet « nature », Centre de ressources maternel Beauvoir (classe de MS / GS, 1 nuitée)	250 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. St Exupéry Ecole maternelle (au titre de l'école maternelle Evariste Galois) - Projet « nature », Centre de ressources maternel Beauvoir (classe de GS, 2 nuitées)	450 €

Sous- total écoles maternelles : **700 €**

### Pour les écoles élémentaires publiques de Poitiers :

▪ OCCE 86 Coop. Scol. A. Daudet Ecole élémentaire - Projet « Découverte de l'environnement et de sa protection », La Frênaie, Arçais (Deux-Sèvres)	500 €
▪ Assoc. Scolaire Andersen - Projet « A la découverte du Périgord (L'habitat, de la préhistoire à nos jours) », Montignac (Périgord noir)	1 500 €

▪ Assoc. Scolaire Andersen		
- Projet « Loup garou», Lezay (Deux Sèvres)		250 €
▪ Association de l'école primaire Charles Perrault		
- Projet « De l'histoire à l'histoire des arts : un parcours citoyen et culturel », Paris		700 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. élém. Pablo Neruda		
(au titre des écoles élémentaires Pablo Neruda et Paul Bert)		
- Projet « Vélo», Saint Yrieix (Charente)		
en partenariat avec Comité départemental de l'Union Sportive des Ecoles Publiques	450 €	
▪ ASS Culture Sport J. Brel		
- Projet « Ma classe chanson », La Rochelle		3 000 €
en partenariat avec Francos éduc, DSDEN		
▪ OCCE 86 Coop. Scol. élém. Coligny		
- Projet « Loup garou», Lezay (Deux Sèvres)		500 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Tony Lainé école élémentaire		
- Projet « Classe transplantée en milieu marin », Le Bois Plage en Ré		1 000 €
▪ Association Culturelle et Sportive de l'Ecole Bouloux		
- Projet « Classe de neige », Artigues (Hautes Pyrénées)		4 550 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. élém. Coligny		
- Projet « Classe scientifique de mer », La Grière (Charente Maritime)		1 250 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Paul Blet école élémentaire		
- Projet « Mixité enfants sourds, enfants entendant », Paris		
en partenariat avec enfants de Paris, d'Ecosse et d'Amman (Jordanie)		900 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. élém. Condorcet Poitiers		
- Projet « Classe découverte patrimoine culturel », Paris		700 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. E. Pérochon Ecole élémentaire		
- Projet « Classe de mer : char à voiles et énergies renouvelables », Saint Palais sur Mer (Charente Maritime)		1 000 €
Sous- total écoles élémentaires :		16 300 €
Total écoles maternelles et élémentaires :		17 000 €

### III/ Accompagnement de sorties spécifiques

A titre exceptionnel, dans le cadre de « sorties scolaires » spécifiques, il vous est proposé d'accorder une subvention aux écoles suivantes :

▪ OCCE 86 Coop. Scol. Mat Tony Lainé	600 €
(La Rochelle – 29 juin)	
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Mat Tony Lainé	192 €
(Château d'Oiron – 4 juin)	
▪ Assoc. Cult. Ecole maternelle Jacques Brel	156 €

(Beauvoir – 5 et 6 octobre)	
▪ Assoc. Culture sport J. Brel (Forêt de Moulière – 13 octobre)	118 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Ecole maternelle Mermoz (mouton village – 6 octobre)	239 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Ecole maternelle Mermoz (Beauvoir – 5 octobre)	78 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. Ecole maternelle Mermoz (Smarves – 13 octobre)	79 €
▪ OCCE 86 Coop. Scol. J. Mermoz école élémentaire (Beauval – 25 septembre)	480 €
▪ Assoc. Cult. Ecole maternelle Jacques Brel (Futuroscope – 12 novembre)	144 €
▪ Assoc. Culture sport J. Brel (La Rochelle – 25 juin)	292 €
	<hr/>
	<b>2 378 €</b>

#### **IV/ Subventions aux projets de Parcours d'éducation artistique et culturelle – année 2015**

Dans le volet « l'Art et la Culture à la portée de toutes et de tous » du Projet éducatif global et sa déclinaison dans le Projet Educatif De Territoire, la Ville, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Direction de Services Départementaux de l'Education Nationale soutiennent des projets de Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) d'enfants scolarisés sur son territoire.

A ce titre, il est proposé d'accorder aux projets :

▪ « The real west », Association Culturelle et Sportive des Ecoles de Poitiers (ACSEP)	4 000 €
▪ « Écris-moi la suite », ACSEP	2 000 €
▪ « Cap sur scène », Compagnie La Clique d'Arsène	3 000 €
▪ « Allez, Ollie... à l'eau ! », Compagnie de Louise	2 500 €
▪ « Rêves et cauchemars », Compagnie Infra rouge	2 000 €
▪ « Wajdja », Couronneries demain	3 000 €
▪ « Tricot urbain », association La Bulle	2 000 €
▪ « L'illustrarium », association ZO Prod	1 400 €

« Objets des origines... » (Beaux-Arts), « De la tête aux pieds » (service Education – Egalité des chances) et « Création d'un livre numérique » (Médiathèques) complètent les PEAC pour cette année scolaire.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Poitiers ou son représentant à signer l'avenant à la convention financière initiale qui détermine le montant des subventions accordées à **l'Association Culturelle et Sportive des Ecoles Publiques** (A.C.S.E.P.).

L'ensemble des dépenses de cette délibération seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2015 à la S/Fonct. 213 Nat 6574 Sce 5210.

**AFFICHEE LE :** 10/12/2015

**Adoptée**

**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :**

**Nombre :**

**Abstention :**

**Nombre :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :





EX001149  
2015-0353

## CONVENTION FINANCIERE N° 3 2015

### ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES ECOLES PUBLIQUES DE POITIERS

Entre d'une part,

La Ville de Poitiers représentée par son Maire, Monsieur Alain CLAEYS, ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 07 décembre 2015,

Et d'autre part,

L'association dénommée ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES ECOLES PUBLIQUES DE POITIERS inscrite au SIRET sous le numéro 38058767500063, dont le siège social se situe ECOLE CHARLES PERRAULT 9 AVENUE GEORGES POMPIDOU 86000 POITIERS, représentée par sa directrice Madame Anne-Elisabeth BOUCENNA,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 : OBJET

L'association « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES ECOLES PUBLIQUES DE POITIERS» a pour objet de contribuer à l'éducation globale des enfants, de former à la responsabilité, au civisme et à l'autonomie, par la pratique d'activités physiques, sportives, culturelles et scientifiques dans le cadre d'un fonctionnement laïque et démocratique. Les activités qu'elle met en œuvre se déroulent sur les temps péri et extra scolaires notamment les samedis.

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles la Ville de Poitiers souhaite soutenir l'association, dans le cadre de sa politique.

#### ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le volet « l'Art et la Culture à la portée de toutes et de tous » de son Projet éducatif global et sa déclinaison dans le Projet Educatif De Territoire, la Ville soutient des Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) s'adressant à des d'enfants scolarisés sur son territoire.

Dans ce contexte et la cadre de l'exercice budgétaire 2015, la Ville de Poitiers s'engage à apporter à l'association une aide sous forme d'une subvention affectée.

Cette subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée comme suit :

- PEAC « The real west » (théâtre et musique) concernant les enfants de l'école élémentaire Jacques Brel et du collège Pierre de Ronsard des 3 Cités : 4 000 €

- PEAC « Ecris moi la suite » (écriture, lecture) permettant notamment d'écrire une histoire entre enfants de plusieurs territoires de la commune : 2 000 €

Compte tenu de l'ensemble des versements, soit 74 539 €, et de l'attribution de ces 6 000 €, l'aide totale de la Ville de Poitiers s'élève à 80 539 € en 2015.

### **ARTICLE 3 : DOCUMENTS A FOURNIR**

L'association s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la Ville de Poitiers une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice N-1, le budget prévisionnel N+1 ainsi que tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

Dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, l'association devra transmettre au service référent un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses destinées à l'objet de la subvention *ou* des montants dépensés pour l'objet de la subvention.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT**

Cette aide de la Ville de Poitiers peut faire l'objet de plusieurs versements.

### **ARTICLE 5 : VALIDITE DE LA CONVENTION**

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2015. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

### **ARTICLE 6 : RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association,
- au cas où l'activité réelle de l'association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers,  
Le

Le Président de l'association,

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée

Claude CHEVRIER

Laurence VALLOIS-ROUET

Education - Egalité des chances **Subventions proposées au vote du Conseil Municipal du 7 décembre 2015**

2015-0353

		Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Total accordé exercice N-1	Poitiers				
<b>ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES ECOLES PUBLIQUES DE POITIERS</b>		84 000 €	12 925 €	16 852 €	74 539 €	6 000 €	80 539 €
380 587 675 00063	FR7610278364500001021010173						
<i>Demande : 4 000 € PROGRAMME</i>	« Ecris-moi la suite ». Elaboration et création de livres illustrés par les enfants de 4 écoles de différents quartiers de Poitiers. 2nde année PEAC.				<b>2 000 €</b>		Education - Egalité des chances 0/213/6574/5210/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)
<i>Demande : 6 000 € PROGRAMME</i>	« The real west ». Dans le quartier des 3 cités, création d'un spectacle autour du Wild West Show de Buffalo Bill (théâtre, danse, performance visuelle et sonore, arts plastiques et musique). Ecole élémentaire J. Brel, collège P. de Ronsard.				<b>4 000 €</b>		Education - Egalité des chances 0/213/6574/5210/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)
<b>COMPAGNIE INFRAROUGE</b>		0 €			0 €	<b>2 000 €</b>	2 000 €
790 799 183 00013	FR7642559000424102003069731						
<i>Demande : 3 440 € AFFECTEE</i>	« Rêves et cauchemars ». Projets d'écriture et de pratique théâtrale ayant pour aboutissement deux spectacles déambulatoires dans 2 quartiers différents de la ville de Poitiers. Ecole D. Allard - J. Ferry, collège F. Bloch Sérazin.				<b>2 000 €</b>		Education - Egalité des chances 0/213/6574/5210/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)
<b>LA BULLE</b>		23 000 €	2 282 €	336 €	1 500 €	<b>2 000 €</b>	3 500 €
500 794 144 00054	FR7610278364160001136430110						
<i>Demande : 2 000 € PROGRAMME</i>	« Tricot urbain ». Création collective participative autour de la fabrication de pièces en crochet, tricot et tissu destinés à l'implantation d'œuvres dans l'espace urbain. Transgénérationnelle et interculturelle. Ecole élémentaire A. Daudet.				<b>2 000 €</b>		Education - Egalité des chances 0/213/6574/5210/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)

		Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
			Poitiers	Grand Poitiers				
<b>LA CLIQUE D'ARSENE</b>		7 700 €			7 000 €	<b>3 000 €</b>	10 000 €	
390 734 333 00037	FR7619406000039015889011124							
<i>Demande : 3 000 € PROGRAMME</i>	« Cap sur scène ». Mené sur le long terme (2013-2017), poursuite du projet autour du théâtre concernant une cohorte d'enfants au sein de l'école élémentaire M. Pagnol. 3ème année PEAC.				<b>3 000 €</b>			Education - Egalité des chances 0/213/6574/5210/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)
<b>LA COMPAGNIE DE LOUISE</b>		0 €			0 €	<b>2 500 €</b>	2 500 €	
797 672 730 00018	FR7642559000704102003190076							
<i>Demande : 2 500 € PROGRAMME</i>	« Allez Ollie... à l'eau ! ». Rencontre, spectacle, travail autour du texte, jeux théâtraux, représentation. Ecole A. Bouloux.				<b>2 500 €</b>			Education - Egalité des chances 0/213/6574/5210/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)
<b>COURONNERIES DEMAIN</b>		0 €				<b>3000 €</b>	3000 €	
814 390 555 00013	FR76102783641700 01159130132							
<i>Demande : 4 000 € AFFECTEE</i>	« Wajda ». Projet d'éducation à l'image alliant découverte et pratique (réalisation d'un film : écriture, repérage, tournage). Ecole élémentaire A. Daudet, collège J. Verne.				<b>3 000 €</b>			Education - Egalité des chances 0/213/6574/5210/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)
<b>ZO PROD</b>		17 000 €	10 565 €		20 000 €	<b>1 400 €</b>	21 400 €	
425 075 157 00031	FR7642559000422102627080531							
<i>Demande : 1 400 € PROGRAMME</i>	« L'illustrarium ». Création d'un livre-audio illustré, recueil d'histoires écrites, illustrées, bruitées, lues par les élèves. Ecriture et lecture, arts plastiques et musique bruitiste. Ecole élémentaire P. Neruda.				<b>1 400 €</b>			Education - Egalité des chances 0/213/6574/5210/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)